

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Barthélémy Godin, 16 juillet 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 1 p. (65r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Barthélémy Godin, 16 juillet 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51901>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 juillet 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Godin, Alexandre Barthélémy \(1827-1901\)](#)

Lieu de destination 226, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin assure son frère qu'il subvient aux besoins de sa sœur, qui s'est mise dans une malheureuse situation par un fol aveuglement, et à ceux de son mari.

NotesLieu de destination : « Godin chez M. Perdereau 226 faubourg st Martin Paris » selon l'index du registre de correspondance.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Œuvres de bienfaisance](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 20/10/2025

Guise Familistère
16 juillet 1835

Mon frère,

Je puis te répondre cette fois, puisque tu me donnes ton adresse.

Peut-être est-ce avoir une trop faible opinion de moi de supposer que je n'ai rien fait pour tirer ma sœur de la malheureuse situation où elle s'est mise par un fol arrangement.

Les sacrifices que j'ai faits y ont été engloutis.

Si elle avait voulu, elle serait encore dans sa maison et à la tête de ses affaires ; aujourd'hui je suis obligé de la soutenir elle et son mari.

Je leur ai loué une maison, je les ai pourvus de mobilier et j'entretenus leurs moyens d'existence. Tu peux être tranquille à leur sujet.

Ton frère,

Félix